

PACTE BIOGAZIER

Contribution des acteurs



ZONE D'ACTIVITÉ

L'ensemble du territoire breton.

METIER

Quatre Autorités organisatrices de l'énergie (AOE) de la Région Bretagne, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (Morbihan Energies), ont créé en 2011 le Pôle Énergie Bretagne (PEBreizh) qui leur permet de partager leurs expériences, de mutualiser leurs moyens et de mettre en place des actions communes et coordonnées, dans tous leurs domaines de compétence.

Les Autorités organisatrices de l'énergie (AOE) sont des organismes de coopération intercommunale, regroupant la quasi-totalité des communes et des EPCI à la maille départementale. Historiquement propriétaires des réseaux de distribution électrique basse et moyenne tension, les SDE ont en particulier la charge du contrôle du concessionnaire des réseaux électriques, Enedis, et de la donnée qu'il fournit. Les SDE sont aujourd'hui opérateurs de référence dans le domaine de l'éclairage public, exercent la compétence gaz sur une grande partie du territoire régional, ainsi que les compétences réseaux de chaleur et communications électroniques.

Depuis quelques années, ils interviennent désormais dans tous les domaines liés à la transition énergétique, parmi lesquels on compte :

- ▶ La maîtrise de l'énergie ;
- ▶ L'amélioration de l'efficacité énergétique (réseaux et éclairage public) ;

- ▶ Le développement des énergies renouvelables ;
- ▶ La mobilité décarbonée ;
- ▶ Le renforcement de la solidarité territoriale et la sensibilisation des collectivités et du public ;
- ▶ Pour pouvoir mieux intervenir dans ces nouveaux domaines et disposer d'un outil agile et flexible, les SDE ont créé des sociétés d'économie mixte (SEM), qui assurent le lien avec les acteurs publics et privés de leur territoire et apportent un support financier ainsi que d'ingénierie sur les projets d'énergie renouvelables de tiers ou sur des projets propres aux SDE.

VOTRE CONTRIBUTION AU PACTE BIOGAZIER

Dans le cadre du Pacte Biogazier Breton, Le Pôle Energie Bretagne et les quatre SDE contribueront activement sur l'ensemble des piliers.

Le développement de la production de biogaz représente une priorité pour les Syndicats départementaux d'énergie, permettant d'avancer vers la sortie des énergies fossiles tant dans la mobilité que dans les réseaux.

Afin d'atteindre l'objectif **d'augmenter la production de gaz renouvelable à partir de ressources maîtrisées**, les SDE et leurs SEM vont œuvrer pour le soutien de la production et de l'injection du biogaz sur le territoire breton.

Les SEM seront à même d'intervenir financièrement, avec des apports en capitaux aux projets de méthanisations, du conseil et de l'assistance, voire de porter le développement de projets de méthanisation.

Les SDE portent également un projet d'étude sur le gaz porté, afin d'investiguer les différentes possibilités favorisant la méthanisation dans les lieux de production des intrants qui ne sont pas en proximité des réseaux de GAZ.

Dans le cadre de **l'optimisation de la valorisation du biogaz breton**, les SEM des SDE, avec les autres partenaires du pacte et dans le cadre de leurs compétences concernant les réseaux de gaz, œuvreront pour l'évolution, l'extension et la modernisation du réseau de gaz, pour aller des producteurs de biogaz jusqu'aux lieux de consommation.

Dans ce même objectif s'inscrit le projet des SEM de mettre en place un réseau régional de stations GNC (Gaz naturel Comprimé) raccordées au réseau qui permettront l'avitaillement des moyens de transport en BioGNC, permettant une décarbonation du transport de marchandises et de personnes sur le territoire régional qui pourra atteindre des réductions de l'ordre de -93% sur la production de CO2 et -98% de particules fines.

Enfin, dans le cadre de **la structuration et l'animation de la filière**, les SDE, leur SEM et le PEBreizh œuvreront collectivement avec les autres partenaires du pacte afin de mettre en commun et diffuser les informations, favoriser l'échange de bonnes pratiques ainsi que la mise en place d'un label biogaz breton.